Bibliothèque cantonale g Sion

VENDREDI 30 Janvier 1914. — N° 13. TÉLÉPHONE 52 54me année

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LE LUNDI, LE MERCREDI ET LE VENDREDI SOIR

ABONNEMENTS
SUISSE . . . . . Un an : **5 fr. 50**
(Avec *Bulletin officiel* . . Un an : **7 fr. 50**)
Etranger : 1 fr. 25 par mois sans *Bulletin* et 1 fr. 50 avec *Bulletin*
Payable d'avance

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
* * *
Les demandes d'abonnement et les insertions d'annonces doivent être adressées à l'**Administration**
Les correspondances doivent être envoyées à la **Rédaction**

ANNONCES
Canton : 10 centimes — Suisse : 20 ct. — Etranger : 25 ct.
RÉCLAMES : 50 centimes
(la ligne ou son espace, corps 8)
S'adresser exclusivement à l'Agence Haasenstein & Vogler ou à l'imprimerie du journal

Explications

Si M. D. du *Nouvelliste* n'existait pas, la Providence qui, dit-on, ne laisse rien manquer aux pauvres humains, n'échapperait pas au devoir d'inventer quelque personnage d'égal calibre. Car notre antagoniste lui avance singulièrement la besogne pour la grande réunion de la vallée de Josaphat, réglant toute chose, admonestant tout le monde, mettant chacun à sa place, donnant quelque ordre ou quelque instruction du premier au dernier, préavisant des chances que tel ou tel a d'être sauvé, bref maniant les balances de là-haut avec la dextérité et le sans-façon du plus expert vérificateur des poids et mesures.

Et puis, avez-vous jamais vu un constructeur aussi prompt à concurrencer le Créateur et à faire des merveilles d'un rien ? Remarquez que je ne me suis aucunement assuré de la consistance du mortier qu'il pétrit. Mais ce qu'il en peut pétrir ! Il est admissible que tant de mastic n'ait de romain que le nom, comme n'ont que le nom de chrétien ceux qui se pressent pour feindre d'admirer un tel mêlimêlo. Cela a commencé par quelques grains de sable, pour ne pas dire de bon sens, et maintenant c'en est un amas où l'on rencontre des capucins de Collombey, du Veuillot de Paris, de l'école d'Ecône, du Syllabus, du M. de Lavallaz, du Lemire et du je ne sais plus quoi.

D'abord, si nous prétendons y démêler quelque chose, il faudra commencer par faire la part d'un chacun. Pour mon compte, abandonnant toute prétention à l'omniscience, je confesserai que l'affaire d'Ecône n'est point tant mon fait. Je suis à quelque chose comme 140 kilomètres de la Ferme et la distance où M. D. me place de Dieu étant plus grande encore, mon orgueil ne va pas jusqu'à me permettre de me comparer à Celui qui voit tout. Je m'arrête à considérer que c'est toutefois là une question de pure objectivité, une question à examiner pour ce qu'elle est et à régler au mieux des intérêts du pays, sans y mettre du Bon Dieu. Car si le Bon Dieu a fait la terre, il faut convenir qu'il nous l'a livrée bien sommairement adaptée aux besoins de ce siècle impur et que, n'était la main de nos paysans pour lui donner quelque plus-value, la prébende que M. D. applique à des loisirs tout autres que ceux auxquels la destinaient ses loyaux paroissiens, ne serait assurément pas tout à fait du goût de ce journaliste amateur. Je vous renvoie donc pour ce sujet, ô adversaire que la divine grâce éclaire sur toute chose, à celui de mes collaborateurs qu'intéresse cette question d'ordre économique.

Mais là où je vous suspecte de bâtir votre histoire en dehors et à côté de l'autre, de la vraie, c'est lorsque vous nous taxez de « puérilité » en écrivant ceci :

> A propos d'abbés, l'organe radical admire fort l'abbé Lemire... et prie le *Nouvelliste* de lui dire pourquoi il condamne aujourd'hui le prêtre député qu'il louait il y a dix ans ?
>
> A notre tour, nous demandons au *Confédéré* pourquoi il loue en ce moment l'abbé, qu'il traitait de calotin (*sic*) à son arrivée au parlement français.

Votre « puérilité » se trompe d'adresse, ô divin confrère.

Nous avons parlé du *Nouvelliste* d'il y a dix ans parce que ce journal n'était pas né lors de la première élection de M. Lemire.

Le *Confédéré* l'était, lui, et je serais fort étonné qu'il se soit servi de l'expression qu'on lui reproche, encore que la responsabilité de son personnel actuel n'y puisse être engagée, non plus que celle de ses prédécesseurs directs. Je note ce détail pour témoigner que M. D., l'homme parfait, ne recule pas devant l'occasion de forger un argument de fantaisie quand besoin en est... et même si peu !

Je n'ai pas de souvenir que notre journal se soit jamais montré simplement irrévérencieux à l'égard de l'abbé Lemire, attendu que ce n'était pas sa manière. L'abbé Lemire est entré au Parlement français lors des élections générales de 1893. Il avait alors 39 ans et sortait de la carrière de l'enseignement où il s'était distingué par l'attention qu'il vouait aux questions intéressant ces populations ouvrières de la Flandre française dont probablement il était sorti. Cette entrée au Parlement correspond par la date aux instructions données par le pape Léon XIII pour que son clergé ne fît pas une guerre systématique au régime démocratique et que la voix du pauvre se pût faire entendre dans les conseils des nations. Nous nous rappelons surtout que Sa Sainteté fut rabrouée de la belle façon par les conservateurs de France et surtout que Paul de Cassagnac, avec le peu de gêne qu'il mettait à écarter les obstacles, envoya le pape en personne se « mêler de ce qui le regardait ».

Vous étiez là M. D. car vous étiez vraisemblablement aussi grand que celui qui écrit ces lignes et comme lui capable de lire les journaux. Pourquoi n'avez-vous point d'ores et déjà protesté contre le sans-gêne — pour ne pas dire le blasphème — du grand lutteur bonapartiste ? C'eût été pourtant une jolie occasion de début dans cette carrière de la presse qui vous sourit si bien aujourd'hui et qui aurait pu vous sourire dès lors, d'autant plus que la Providence avait eu pour vous cette attention expresse d'en aplanir les premières voies de pénétration ?

Mais c'est là chose secondaire. Je me borne à retenir que le pape actuel met en demeure ses subordonnés de rejeter les instructions qu'ils tinrent de son prédécesseur et à quelques-uns de répudier publiquement la cause à laquelle ils vouèrent une partie de leur carrière. Or, si nous prenons la défense de M. Lemire, c'est parce que nous le voyons se roidir avec dignité contre les sommations qu'on lui réitère de condamner son œuvre passée, accomplie en conformité des instructions reçues de ses chefs et de se mentir à lui-même pour mieux réussir à mentir à l'humanité.

Maintenant, fâchez-vous à l'aise M. D. J'ai peut-être blasphémé, quoique je l'aie fait avec beaucoup moins de désinvolture que feu Paul de Cassagnac, pour lequel vous eûtes naguère des trésors d'indulgence.

Et je ne perds pas tout espoir qu'il vous en restera un petit brin pour votre humble contradicteur dont plus profond que jamais est l'égarement, car il ne cesse de se demander comment vous pouvez ainsi conspuer l'abbé Lemire parce qu'il fait de la politique et en faire, vous, à journée pleine. Sa Sainteté vous permet donc ce qu'Elle défend à M. Lemire. Il faut bien convenir que les voies de la Providence sont impénétrables.

L. C.

Pensez aux petits oiseaux

VALAIS

Le contrôle des vins. — Vu la grande quantité de vins étrangers importés en 1913, l'autorité cantonale de surveillance a adressé une circulaire aux autorités communales en vue d'organiser un contrôle spécial des vins, pour protéger les vins du pays.

Ce contrôle se fera de la façon suivante : on surveillera d'abord l'arrivage des vins dans les gares, et leur répartition dans le pays. On exigera rigoureusement que les vins soient désignés, dans les caves et les locaux de vente, au moyen d'une inscription placée sur les tonneaux et au moyen d'affiches dans les locaux de vente.

Les experts locaux ont reçu des ordres très précis. Ils ont l'obligation de dénoncer impitoyablement à la justice pénale tout cas de fraude et de vente de vins étrangers sous le nom de vins du pays.

Le commandant du bataillon 11. — Le major Hermann Seiler, conseiller d'Etat, est nommé commandant du bataillon 11 en remplacement de Maurice Beeger, lieutenant-colonel à disposition.

Le major Seiler commandait jusqu'ici le bataillon 172 de landwehr du Haut-Valais attaché aux forts du Gothard.

Orsières. — *Correspondance du 29 janvier 1914.* — Le *Nouvelliste* de ce jour publie, au sujet de la Société de chant d'Orsières, une correspondance que nous ne pouvons laisser passer sans la doublement souligner car, sous des airs innocents, elle est un tantinet perfide. Elle révèle chez son auteur, l' « Echo d'Orny », dont nous entrevoyons d'ici la sombre silhouette, un profond dépit de n'avoir pu présider aux derniers moments et aux funérailles de cette société où il y a trop de globules rouges, paraît-il. M'est avis que l' « Echo d'Orny », qui n'entend là-haut que le bruit des avalanches, ferait bien mieux de ne point trop s'occuper d'une société dont, malgré sa connaissance des moines de Solesmes et du chant grégorien, il n'est point membre.

La Société de chant d'Orsières ne demande qu'à vivre, comme jusqu'ici, de sa vie paisible et calme. Elle ne sait aucun gré au malveillant et trompeur « Echo » de son article intempestif, indiscret et, par endroit, venimeux.

Nous aurions beaucoup de choses à dire à l' « Echo d'Orny », ainsi qu'à son *alter ego*, dont le costume nous est parfaitement connu et dont la mission paraît tout entière être d'introduire la politique partout, dans la société de chant, à l'école et jusque dans l'église. Nous ne le suivrons toutefois point dans ses élucubrations journalistiques.

Nous laisserons aussi de côté les questions que nous aurions à lui poser sur sa double individualité. Et nous dirons simplement pour aujourd'hui à lui et à son *alter ego* : Les gens sensés et amis de la paix — et ils sont nombreux à Orsières comme ailleurs — en ont assez de ces perpétuels appels à la division, de vos coupes de vinaigre. Et nous dirons à ceux qui nous les présentent en frac, blouse, robe sans jupon ni corset, donnez-nous la paix. Ainsi soit-il.

Jean du Val.

Sion. — *Quinzaine Musicale* — La quinzaine musicale et littéraire a l'honneur de rappeler à son aimable et fidèle auditoire que sa prochaine séance au profit de l'Ouvroir de St-Vincent-de-Paul aura lieu le dimanche 1er février dans la grande salle du Casino à 5 h.

Premières 50 cent. Réservées 1 fr. Collège et écoles 30 cent.

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris

45

Le Puits mitoyen

par

Pierre SALES

» M. Beaulieu, muni de ces pièces, a essayé, de nouveau, d'obtenir des aveux de ses prisonniers. M. Louis Faradès s'est enfermé dans un mutisme absolu ; M. Arthur s'est laissé aller à de tels accès de colère, qu'on a dû renoncer à lui poser de nouvelles questions. »

— Jacques, coupable ! s'écria Jeanne, c'est impossible !

— Et Paul ! dit à son tour Valentine. Mais dans quel cercle horrible sommes-nous donc enserrées ? Que faire ? que devenir ? Si, pour laver la réputation de nos fiancés, nous dévoilons la destination de leur voyage, on les arrêtera à la première station : et, alors, ils ne pourront rien faire pour nos deux pères !

Jeanne prit sa cousine dans ses bras, et, au milieu d'un sanglot, elle s'écria :

— Attendons !

— Oui. Attendons ! et espérons !

TROISIÈME PARTIE

LA VILLA DU GANGE

I

SMITHWORK

Mister Husband, gros comme un tonneau et rouge comme une écrevisse, se promenait béatement, à la tombée de la nuit, dans le jardin qui s'étend devant l'*Hôtel Européen*, de Calcutta.

Mister Husband est le patron de l'Hôtel Européen.

Son premier majordonne vint respectueusement lui demander ses ordres, lorsque huit heures sonnèrent.

— Monsieur n'a pas de nouveaux ordres à me donner ?

— Non. Les paquebots sont tous arrivés ; il ne viendra plus de voyageurs... Qu'on prépare mon dîner !

— Que mangera Monsieur pour son dîner ?

Mister Husband réfléchit quelques instants ; puis il dit :

— Je veux faire mon dîner à la française. Vous me donnerez du vin...

— Monsieur, il n'y a plus de votre vin.

— Il n'y a plus de ce bon vin de Mirande que mon ami Jacques Vélizay m'envoyait de Gascogne ?

— Monsieur a bu hier la dernière bouteille.

— Allez vous faire pendre !

— J'irai, dès que j'aurai préparé le dîner de Monsieur.

— Soit. Vous me donnerez alors mon dernier pâté de foie de canard...

— Je me permettrai de faire remarquer à Monsieur que c'est un pâté de Victor Chatriot, et que Monsieur a dit qu'il voulait le garder pour une occasion solennelle.

— Puis-je trouver une occasion plus solennelle que celle-ci, puisque je suis seul et que je pourrai manger mon pâté à moi seul ?

— C'est bien ! je servirai à Monsieur le dernier pâté de Victor Chatriot.

— Après cela, vous me donnerez de la bonne eau-de-vie d'Armagnac que l'on m'envoie du château de Saint-Martin.

— Monsieur oublie qu'il a entièrement bu la dernière bouteille.

— J'ai bu la dernière bouteille.

— Jusqu'à la dernière goutte.

— Eh bien ! eh bien !... Vous n'êtes qu'un niais... Donnez-moi de la bière.

Et mister Husband, attristé à la pensée du dîner incomplet qu'il allait faire, continua à se promener dans son jardin.

Soudain il poussa un cri :

— Monsieur Jacques Vélizay !

Le Gascon s'avançait avec Paul Merseins, souriant, la main tendue.

— Salut, papa Husband !

— Moi qui ne vous attendais que dans quelques mois !

— J'ai avancé la date de mon voyage, afin de montrer les beautés de Calcutta à mon ami M. Paul Merseins. Je vous présente mon ami Paul Merseins. Paul Merseins je te présente mister Husband, le meilleur des hôtes.

Les yeux de Husband se fixèrent sur le visage de Paul, comme s'il avait voulu en bien graver tous les traits dans sa mémoire. Puis il fit mener les deux jeunes gens dans leurs chambres, en disant :

— On va préparer votre dîner.

Un domestique mena les deux amis dans deux chambres contiguës et les laissa seuls. Paul Merseins dit alors :

— Nous voici donc à Calcutta !

Jacque répondit :

— Nous sommes arrivés sur le lieu de la bataille, sans avoir été inquiétés nulle part. Il s'agit maintenant de bien engager les hostilités.

— Contre qui ?

— Contre Smithwork, parbleu !

— Il faudra d'abord le retrouver.

(A suivre)

Sion. — Tous les libéraux sédunois sont cordialement invités à assister à une assemblée du parti, qui aura lieu demain samedi 31 janvier 1914, à 8 ½ h. du soir à l'hôtel du Midi, pour écouter une intéressante causerie sur les affaires municipales.

Le Comité.

Nendaz. — Nous recevons d'un de nos lecteurs de cette commune une correspondance, indignée à juste titre, contre l'attitude du curé de la paroisse à l'égard de notre journal. Il nous signale en effet que ce digne disciple du Christ humble et miséricordieux, est monté en chaire un de ces derniers dimanches, en brandissant en mains une découpure du *Confédéré* et que son prône n'a été qu'une longue vitupération contre l'organe auquel il a prodigué des bordées d'épithètes injurieuses.

Nous n'avons pas l'honneur — peu regrettable, assure-t-on — de connaître ce singulier représentant de Dieu, mais si nous devions nous en rapporter au portrait qu'en fait notre correspondant, nous n'aurions pas trop à nous émouvoir des foudres de ce ministre enflammé.

Ce n'est pas le premier et il ne sera probablement pas le dernier à déverser sur nous le trop plein de sa bile et nous n'en avons trop cure, car jamais meilleure réclame n'a été faite pour nous que les attaques imméritées, odieuses et inconsidérées de certains fanatiques qui cherchent à se distinguer par un zèle plus politique qu'apostolique.

Le curé de Nendaz peut donc continuer si cela lui fait plaisir. Il ne fera pas diminuer nos abonnés de Nendaz, au contraire.

Et pour finir, nous ne résistons pas au plaisir de reproduire une phrase de notre correspondant : « Il est tellement difficile, dit l'*Almanach du Valais*, de distinguer les crétins du Valais des autres hommes, qu'on en admet jusque dans l'Eglise ».

On est fondé à croire, sur ce point, que Nendaz fait partie du Valais !

Chamonix. — *Concours de ski.* — Au concours international de ski qui a eu lieu dimanche dernier à Chamonix, le champion valaisan de cette année, François Vaudan d'Orsières, s'est classé 3me et Lovey Joseph 7me à la course de fond de 19 kilomètres.

Voici d'ailleurs les résultats :

1. Kléber Balmat, Chamonix	1 h. 46'	11"
2. Verner Bjork, Norvège	1 h. 46'	45"
3. *François Vaudan*	1 h. 49'	9"
4. Alf. Chapot, Chamonix	1 h. 49'	38"
5. François Couttet, Chamonix	1 h. 49'	52"
6. Marius Farini, Chamonix	1 h. 50'	11"
7. *J. Lovey*	1 h. 57'	21"
8. Georges Payot, Chamonix	2 h. 2'	2"

La plupart des coureurs ci-dessus ont déjà concouru chez nous les autres années. François Couttet était arrivé premier des seniors en 1912 à Ferret et Farini avait obtenu le 1er prix au concours d'obstacles.

Nos coureurs Vaudan et Lovey, en compagnie de MM. John Sautier, Edmond Simonetta et Gaspard Lattion, avaient effectué le trajet Martigny-Chamonix en ski la veille du concours par Trient et le col des Montets.

Pour le retour, nos skieurs revinrent par le col de Balme et La Forclaz enchantés de leur course ainsi que de la cordiale réception reçue à Chamonix.

— Les versants nord ont une neige merveilleuse pour le ski, alors que les versants sud sont croûtés et glacés. Ainsi, le versant suisse du col de Balme était excellent, tandis que le versant français n'offrait qu'une piste glacée.

Impôt. — Nous rendons nos lecteurs attentifs sur une annonce en quatrième page du département des Finances au sujet de la loi sur le contrôle de l'impôt mobilier.

Monthey. — *Cinéma Apollo.* — Au programme du Cinéma Apollo, à la grande salle du Café Central, figure une série de morceaux que tout Monthey voudra voir, samedi à 8 ½ h. et dimanche à 3 ½ h. et à 8 ½ h.

Encartage. — Dans le numéro d'aujourd'hui nous joignons comme supplément un prospectus de l' « Innovation » à Lausanne.

MARTIGNY

Une société de plus

Quelques jeunes gens d'initiative, en vue de nous égayer par quelques concerts, ont fondé une société de mandolinistes. Cette société organise un bal public pour le dimanche 1er février à la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, à Martigny, avec l'orchestre Pagliotti.

ROYAL BIOGRAPHE

Toujours à l'affût de nouveautés sensationnelles, le Royal Biographe donnera dimanche 1er février en matinée et soirée une grande vedette : « Femmes Modernes » grand drame d'aventures en trois parties d'une longueur de 900 mètres et dont le passage sur l'écran ne dure pas moins d'une heure ; « Fabrication des tonneaux », documentaire ; « Robinet reporter », comique ; « Pour mon amour », comédie comique ; « Les maraudeurs », drame de la vie des pairies américaines ; « Eclair Journal », informations d'actualité et pour terminer « Willy étrenne son costume marin », comique.

Société de Secours Mutuels de Martigny

Les membres de la Société sont convoqués en assemblée générale le 1er février, à 2 h., à l'Hôtel-de-Ville, à Martigny-Ville.

Soirée musicale et littéraire

En dépit du froid, d'un bal, du cinéma, d'un loto, d'une séance de prestidigitation et autres contretemps, il n'y avait pas mal de monde, dimanche, à la soirée qu'ont données les élèves du cours de chant de Mlle Tissières, à l'Institut. Et l'on ne s'y est pas ennuyé, assurément. Le programme, bien composé, a été rempli de façon très satisfaisante, et même, un ou deux numéros ont dépassé l'attente d'un public que les représentations dont il a gardé le souvenir, ont pu rendre assez exigeant.

Nous mentionnerons, dans la partie littéraire, les deux récitations : « le Serment » de Richepin, déclamé avec un accent très pur et d'excellentes intonations par Mlle Madeleine P. dont le réel talent de diseuse mérite d'être cultivé, ainsi qu'un spirituel monologue, également en vers, « le Compagnon de ma vie », qu'a fort gentiment débité Mlle Elvire F.

La comédie a été enlevée sans accrocs d'un bout à l'autre, et l'on doit en savoir gré aux jeunes actrices qui affrontaient pour la première fois les feux de la rampe. On ne se doute pas en effet combien les pièces écrites spécialement pour les patronages ou les établissements d'éducation, par de braves auteurs animés des meilleures intentions, mais sans grande expérience de la scène, sont difficiles à interprêter avec leurs situations forcées et leur dialogue hâché et manquant trop souvent de naturel. Donc, tous nos compliments à M. Fleurette, si justement dénommé Amable, à cette délicieuse Mlle Rosalinde, dont le chapeau est tout un poème, à la bonne Mélanie et à l'hilarant Pédantin, qui, en ne chargeant pas son rôle, a su éviter un écueil si commun aux débutants.

Nous dirons, avec raison, beaucoup de bien de la partie musicale. Les chœurs de Lauber, entre autres, sont d'un style neuf, mais élégant, gracieux, et nous reposent de tant de fadaises que l'on fait chanter par les voix enfantines, sous prétexte que c'est simple et facile à retenir. Un bon point à la soliste, Mlle Denise R. — Ces chœurs à deux voix offrent, il est vrai, certaines difficultés d'exécution dont les élèves de Mlle T. ont paru se jouer, grâce aussi, il faut bien le reconnaître, à l'incomparable accompagnatrice qu'elles ont dans leur maîtresse.

Celle-ci, à son tour, a chanté « Marinette » de Dalcroze avec tant d'art, que pour peu, elle nous ferait aimer un compositeur que nous avouons, en toute sincérité, ne pas priser beaucoup.

Nous n'avons que des éloges à adresser au violoniste M. Fessler, qui nous a prouvé qu'avec de la persévérance et du talent, un amateur dame parfois le pion à bien des professionnels.

Une ronde avec chœur « les Fillettes d'Estavayer », qui aurait tout aussi bien pu s'intituler « les Jolies Fillettes de Martigny », a très agréablement terminé le spectacle dont la fin a été saluée par de longs applaudissements. Et personne ne nous contredira si nous ajoutons que la grosse part en revient à celle qui a été l'organisatrice et l'âme de cette charmante représentation.

— Cette séance musicale et littéraire sera redonnée dimanche 1er février, en matinée, à 3 h.

X.

Troupe Petitdemange

Nous apprenons avec plaisir le prochain passage de la Tournée Petitdemange qui nous donnera le grand chef-d'œuvre « Cyrano de Bergerac ». Les artistes qui interprèteront la pièce de Rostand, ont été choisis avec un soin tout particulier et rien n'a été négligé pour donner à cette œvre incomparable tout son éclat.

Confédération

L'Assurance obligatoire contre les accidents et ses effets sur les contrats d'assurance

A. les compagnies d'assurance concessionnées ci-dessous désignées :

1. Société suisse d'assurance contre les accidents à Winterthour,
2. « Zurich », Compagnie générale d'assurance contre les accidents et la responsabilité civile à Zurich,
3. « Helvetia ». Assurance mutuelle suisse contre les accidents à Zurich,
4. Assurance mutuelle vaudoise à Lausanne,
5. Compagnie d'assurance nationale suisse à Bâle,

après avoir conféré avec la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents à Lucerne, ont déclaré ce qui suit au sujet du mode à adopter pour la transition de l'assurance de la responsabilité civile à l'assurance obligatoire :

« 1. Tomberont de plein droit et sans dénonciation préalable, à l'époque de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents du 13 juin 1911, les contrats d'assurance contre les accidents contractés par des chefs d'entreprise auprès de compagnies privées et couvrant les risques de la responsabilité civile telle qu'elle découle des lois du 25 juin 1881 sur la responsabilité civile des fabricants, du 26 avril 1887 sur l'extension de la responsabilité civile et du 28 mars 1905 sur la responsabilité civile des entreprises de chemins de fer, de bateaux à vapeur et des postes, si les dits contrats concernent exclusivement le personnel auquel l'assurance obligatoire fédérale sera applicable.

« Les contrats d'assurance de ce genre qui comprennent aussi des personnes qui ne seront pas au bénéfice de l'assurance obligatoire fédérale, resteront en vigueur pour autant qu'ils se rapportent à ces personnes.

« 2. Sur les primes payées à l'avance, les compagnies ne retiendront que la quote-part afférente à la période d'assurance courue jusqu'à l'entrée en vigueur de l'assurance obligatoire. Après cette date, il sera procédé au règlement de compte prévu dans la plupart des polices et les compagnies rembourseront aux preneurs d'assurance, sur la base de ce règlement de compte, la part de prime payée pour la période postérieure à l'entrée en vigueur de l'assurance obligatoire. Il est bien entendu que les compagnies se réservent le droit de compenser les créances qu'elles pourraient éventuellement avoir contre les assurés, avec les montants de primes qu'elles auraient à leur rembourser. »

B. Il résulte de ce qui précède que les déclarations émanant des compagnies indiquées ci-dessus ne concernent pas les contrats d'assurance individuelle ou collective contre les accidents conclus par les entrepreneurs en faveur de leur personnel, s'ils ne les couvrent pas des risques de la responsabilité civile prévue par les lois spéciales sur la matière. Il est donc recommandé aux patrons qui ont conclu des contrats de ce genre de les dénoncer pour le plus prochain terme et de ne les renouveler qu'en y faisant insérer une clause prévoyant expressément qu'ils seront résiliés de plein droit au moment de l'ouverture de la Caisse nationale à l'exploitation.

Il restera à examiner si et par quel moyen on pourra libérer les détenteurs de contrats dont les clauses ne peuvent pas être adaptées au nouvel état de choses, de l'obligation de payer double prime à partir de l'ouverture de la Caisse nationale jusqu'à la résiliation de leurs contrats d'assurance. Cette question sera étudiée ultérieurement.

C. Les patrons dont l'entreprise sera soumise à l'assurance obligatoire par la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents à Lucerne et qui ont contracté auprès d'une compagnie autre que celles désignées plus haut une police d'assurance comprenant l'assurance de la responsabilité civile (v. lettre A) ou assurant leur personnel contre les risques d'accidents (v. lettre B) sont invités à s'adresser à leur compagnie d'assurance pour obtenir la résiliation de leur police de la manière prévue sous lettre B.

Les krachs tessinois

Le meeting des créanciers des banques en faillite a eu lieu mardi, à Lugano, de 1 h. 30 à 3 h., sans incident. Le hall de gymnastique était bondé. L'assemblée a voté à l'unanimité un ordre du jour demandant :

a) Que tous les responsables des désastres fussent poursuivis ;

b) Que les responsables présentassent leur démission des fonctions publiques ;

c) Que des lois fussent édictées pour le contrôle sur les banques.

Les participants au meeting se sont rendus ensuite sur la place de la Réforme, où un commerçant a pris la parole aux applaudissements de la foule.

On annonce la publication d'un Bulletin des créanciers, qui paraîtra tous les samedis à partir du samedi 31 janvier.

— Mardi a continué, à Bellinzone, l'interrogatoire des membres du conseil d'administration de la Banque cantonale et de quelques employés.

D'après le *Corriere*, M. Stoffel aurait déclaré au procureur public qu'il prenait la responsabilité de toutes les opérations faites par la Banque cantonale sous sa direction.

M. Stoffel a donné sa démission de conseiller national.

D'après le *Dovere*, l'actif réalisable de la Banque se monte à 24 millions de francs, ce qui permettra la répartition aux créanciers de 70 %. Plus mauvaise est la situation du Crédit tessinois ; les créanciers ne retireront probablement que peu de chose au-dessus du 60 %.

— L'enquête continue. Mercredi, à Bellinzone, a eu lieu l'interrogatoire du colonel Bondi et de M. Oswald, membres du conseil d'administration de la Banque cantonale. On confirme que M. Stoffel a pris sur lui toutes les responsabilités.

Jeudi se réunira à Bellinzone le comité du syndicat de la Banque du Tessin. Il prendra les premières mesures pour l'organisation de la Banque et s'entendra avec les trois délégués qui sont actuellement à Bellinzone et avec le procureur public pour établir le plan de la faillite.

Selon le *Bund*, l'engloutissement de nombre de fortunes, dû aux catastrophes financières du Tessin, diminuera d'au moins 200,000 fr. le rendement de l'impôt. Or le budget cantonal de 1914, prévoyant déjà un déficit de 300,000 francs en chiffres ronds, on voit que le ménage de l'Etat sera sensiblement atteint, lui aussi.

— Le gouvernement tessinois a pris connaissance, mardi, du projet de statuts élaboré par le Conseil fédéral en vue de la constitution de la Banque du Tessin. Il s'est déclaré en principe d'accord avec le projet qui lui était présenté. Le siège de la banque sera à Bellinzone.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, des détectives se rendirent chez M. Baumann, caissier de l'agence de Lugano de la Banque nationale, afin de l'arrêter.

Dès qu'il entendit frapper à la porte, M. Baumann se tira un coup de revolver à la tête. On le releva mourant et on le transporta à l'hôpital, où il a succombé jeudi matin à 4 heures.

Transports aériens sur le Léman

Le département fédéral des chemins de fer vient de recevoir, de MM. Marcel Lugrin et Adolphe Montalvan, pilotes-aviateurs brevetés, à Lausanne, une demande de concession pour le transport aérien, par hydravion, des personnes au-dessus du lac Léman et des régions circonvoisines.

Ce service de transport serait ouvert au public chaque année, du 1er avril au 30 novembre.

Ouchy serait le port central de l'entreprise. Le parcours Ouchy-Evian et retour aurait lieu chaque jour, matin et soir. Sur demande, il pourra y avoir aussi des courses quotidiennes Ouchy-Vevey-Montreux et Ouchy-Genève, directement ou par Evian, ou partant de l'une des stations ci-dessus.

Le prix des billets serait le suivant :

		Simple course	Double course
Ouchy-Evian	Fr.	50	75
Ouchy-Montreux		75	125
Ouchy-Genève		150	200
Ouchy-Vevey		75	100
Tour du lac (un passager)			400
» (deux passagers)			600

Société pour le patronage des détenus libérés

La Société suisse pour la réforme pénitentiaire et le patronage des détenus libérés aura son assemblée générale de cette année en septembre à Lucerne ; les délibérations porteront sur les deux objets suivants :

1. Le placements des aliénés criminels.
2. La réglementation légale du patronage par le Code pénal unifié.

A l'assemblée des délégués de la Société, qui aura lieu en mai, MM. Dr Zürcher, procureur général à Zurich et Buclin, greffier du Tribunal cantonal à Fribourg, rapporteront sur les maisons de travail et les asiles prévus par le Code pénal.

CANTONS

GENÈVE

Emprunt municipal de 20 millions

Dans sa séance de mercredi l'emprunt municipal de vingt millions 4 ½ % de la ville de Genève a été voté définitivement par le Grand Conseil après une longue discussion.

NEUCHATEL

Caisse d'épargne en liquidation

La Banque d'épargne de Colombier, fondée en 1877, avait connu des jours prospères et rendu de nombreux services dans le vignoble. Elle distribua un dividende de 6 ½ % en 1912. Le capital-actions était de 300,000 fr. divisé en 3000 actions de 100 francs nominatives.

On avait fait prévoir dernièrement une reprise de l'établissement par la Banque cantonale. Cette reprise est en réalité un sauvetage « in-extremis » et les actionnaires, convoqués lundi, à Colombier, ont appris que leur capital était des plus compronis, de même que la réserve de 150,000 fr.

Dans un rapport, le conseil d'administration explique qu'il n'y a pas eu de malversations, mais trop d'immobilisations, trop de crédits à longue échéance. Il faut liquider.

La convention passée avec la Banque cantonale a été adoptée par 185 voix contre 16. L'assemblée a rejeté la proposition de nommer une commission de liquidation. En revanche, elle a nommé une commission d'enquête qui aura à établir les responsabilités.

Les petits déposants sauveront heureusement leurs économies, mais capital-actions et réserve sont engloutis à peu près entièrement. L'administration et le contrôle ont été très défectueux.

VAUD

Chute mortelle

M. Schmelzle, marchand tailleur à Montreux, a été trouvé hier gisant dans le corridor de sa maison. Le malheureux, qui portait une large blessure à la tête était mort depuis quelques heures déjà.

On croit qu'il a glissé sur les dalles cirées en rentrant chez lui.

Grand Théâtre de Lausanne

L'énorme succès des deux représentations données, dimanche dernier, des « Deux Gosses », le drame si émouvant et si bien fait de Pierre Decourcelle, oblige M. Bonarel à le répéter dimanche 1er février, en matinée. Il y aura foule encore, car la pièce est très bien montée et admirablement interprétée. La salle fut littéralement empoignée.

Bulletin de l'Etranger

Choses des Balkans

On accueille à Rome la nouvelle que la Grèce et la Roumanie auraient conclu un accord défensif. On prévoit que la Serbie sera amener à entrer dans cette entente, grâce aux efforts que ne manquera pas de faire dans ce sens M. Venizelos au cours de sa prochaine visite à Belgrade. On suit à Rome avec intérêt tout de qui se fait pour la formation d'un faisceau d'entente parmi les nations balkaniques.

— Le *Corriere d'Italia* apprend de Constantinople qu'un incident s'est produit à la légation des Pays-Bas.

L'ex-député de Dibra, autrefois membre actif du comité « Union et Progrès » et maintenant sous le coup d'un mandat d'arrestation, avait été conduit dans un poste militaire. Il réussit à s'échapper et se réfugier à la légation des Pays-Bas, qu'il croyait être l'ambassade russe. Les policiers se présentèrent à l'intérieur de la légation pour l'arrêter, mais ils furent obligés de se retirer devant l'attitude du personnel. Toutefois le drogman, ayant mal compris un ordre de son chef, remit le fugitif à la police ottomane.

On croit que la légation va déposer une protestation contre cette violation des prérogatives d'exterritorialité.

La fréquentation scolaire en France

Au mépris des oppositions les plus violentes, la Chambre française a voté l'autre jour le projet de loi sur la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque.

Si des mesures sont nécessaires pour rendre plus réelle la fréquentation, assurer à tous les enfants un minimum d'instruction dont la loi du 28 mars 1882 avait déclaré qu'il était obligatoire, les résultats des examens subis par les jeunes soldats de la classe 1911 à leur arrivée au corps en octobre 1912 le démontrent éloquemment : 3,49 pour 100 d'illettrés totaux et 18,71 pour 100 de quasi illettrés, la proportion est inquiétante. Il y aurait incurie lamentable à ne point chercher le moyen d'y porter remède, explique M. Dessoye, député de la Haute-Marne.

Pourquoi cette insuffisance de fréquentation? La misère des parents? Sans doute, et dans une mesure qu'il ne faudrait pas exagérer. Ferry montrait déjà que là n'était pas la cause essentielle d'un attristant état de choses.

La Chambre discute en plus un projet de loi rendant obligatoire dans toutes les communes la constitution d'une caisse des écoles. Toute misère appelle un secours. Le père qui, légitimement, pourrait arguer de son indigence recevra l'aide dont il aura besoin. Mais celui dont la faute est l'insouciance, l'incurie, parfois l'esprit de lucre démesurément développé?

La loi de 1882 avait remis à des commissions scolaires municipales le soin de veiller à l'application de la loi. La commission était une sorte de tribunal d'un genre spécial. Dans les grandes villes elle pouvait peut-être fonctionner. Son action se heurtait dans les campagnes à de très réelles difficultés. Les commissions furent, en certaines régions, constituées sur le papier; très peu fonctionnèrent. La loi d'obligation n'avait plus d'application.

La loi nouvelle supprime les commissions scolaires. Elle remet à la double action de l'inspecteur primaire et du juge de paix le soin de veiller à la régularité de la présence de l'enfant à l'école.

On boycotte!

Le *Matin* a relaté que M. Bonte, gérant du *Cri des Flandres*, organe de l'abbé Lemire, fut excommunié par Mgr Charost, évêque de Lille, parce qu'il avait refusé de quitter le journal.

A l'instigation de l'abbé Lemire, le conseil d'administration du *Cri des Flandres* vient de se réunir et il a décidé de retirer à M. Bonte le titre de gérant du journal. M. Bonte est remplacé par M. Albert Kiéken, jusqu'à ce jour chargé des services d'imprimerie.

Voici l'explication de cette mesure d'après l'abbé Lemire :

« Le conseil d'administration du *Cri des Flandres* a retiré à M. Bonte le titre de gérant parce que M. Bonte, qui est à la tête d'une industrie importante et a des associés, était boycotté par ses fournisseurs et ses clients.

« Le conseil d'administration du *Cri des Flandres* a les preuves de ce boycottage. Il a jugé ne pas devoir imposer à la maison de commerce de M. Bonte d'inutiles sacrifices.

« Néanmoins, M. Bonte reste avec le *Cri* et avec moi, sans rien renier. »

La révolution du Mexique

On mande de New-York à la *Gazette de Francfort* : « Plusieurs officiers inculpés d'avoir fomenté un complot contre le président Huerta ont été arrêtés à Mexico ainsi que l'ancien gouverneur de la Vera Cruz, qui est accusé d'avoir conspiré avec Félix Diaz ».

Le *Journal des Débats* reproduit la dépêche suivante de Mexico : « On annonce, mais ce bruit n'est pas confirmé, que le général Félix Diaz se serait emparé de Puerto Mexico, terminus nord du chemin de fer de l'isthme de Tehuantepec. »

On mande de New-York à la *Gazette de Francfort* que le président Huerta a fait exécuter six conspirateurs. On dit qu'un complot fomenté, paraît-il, par Félix Diaz, actuellement en séjour à la Havane, avait pour but de faire Huerta prisonnier.

La crise portugaise

Le Congrès portugais a adopté une motion ainsi conçue :

« Le Congrès, après avoir reconnu qu'il n'existait pas de conflit entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif et le gouvernement actuel constituant une légitime délégation de la majorité parlementaire, passe à l'ordre du jour. »

Il semble que la solution de la crise sera laborieuse.

Les journaux ministériels font ressortir la majorité de 21 voix obtenue lundi au Congrès par le ministère, majorité par laquelle le Congrès a affirmé, disent-ils, que le gouvernement devait continuer à assumer la responsabilité du pouvoir.

L'insurrection d'Haïti

L'insurrection s'étend rapidement dans la République d'Haïti; elle ne rencontre de résistance que dans le sud de l'île.

Dans le nord, toute la population de Port-de-Baix et des Gonaïves est soulevée. Les rebelles sont maîtres de plusieurs villes.

Un télégramme de Port-au-Prince dit que le président Michel Orest et sa femme se sont réfugiés à bord du croiseur allemand *Vineta*.

Un combat a commencé à l'intérieur de la ville. Des marins allemands et américains ont été débarqués.

Le corps diplomatique à Port-au-Prince a nommé une commission de salut public pour prendre les affaires en main au cas où le président abandonnerait le pouvoir. Le croiseur allemand *Brême* est arrivé à Port-au-Prince.

Le navire américain *Montana*, les croiseurs allemands *Vineta* et *Brême* viennent d'arriver à Port-au-Prince. Le *Condé*, qui croise actuellement sur les côtes mexicaines, a reçu instruction de se rendre à Port-au-Prince sur un appel du ministre de France.

St-Pétersbourg inondé

Une violente tempête a régné depuis lundi à St-Pétersbourg. La Néva a subi une hausse rapide. Les maisons des bas quartiers de la ville sont inondées.

La crue a pris lundi soir de telles proportions que l'on a pu craindre pour la nuit une inondation complète de la capitale; le fleuve avait en effet dépassé de sept pieds le niveau normal; une nouvelle crue de six pouces aurait suffi pour provoquer un désastre. A la suite d'un vent violent du nord-ouest, la Néva a continué à monter et a envahi les quartiers bas de la ville, ainsi que les îles et le quartier de Viborg. Les autorités prirent immédiatement des mesures pour conjurer le fléau. On tira le canon toute la nuit à la forteresse des Saints Pierre et Paul; des lumières vertes furent allumées sur les tours de l'Amirauté pour signaler le danger. La tempête souffla toute la nuit, enlevant les toits, renversant les wagons de chemin de fer et forçant les barques à s'échouer sur les rives du fleuve. La tempête a étendu ses dégâts jusqu'à Cronstadt, Libau et Riga.

Explosion d'une poudrière

Mercredi après-midi, vers 2 h. 30, une explosion s'est produite à la poudrière d'Arezzo à Gênes. La détonation a été entendue à une très grande distance.

Le nombre des morts est de six, dont cinq soldats du 39e d'infanterie et un civil.

L'explosion est due à l'imprudence d'un soldat. Les dégâts sont très importants.

Un père singulier

Nous avons raconté il y a quelques semaines ici ce drame du col du Bonhomme, d'où un père vint raconter à la gendarmerie de Beaufort que, surpris par la tourmente, il avait abandonné dans les neiges son fils pour aller chercher du secours. L'on se souvient aussi des courageuses mais infructueuses tentatives effectuées par une équipe du 22e chasseurs alpins et de vaillants skieurs de la région pour essayer de retrouver le pauvre enfant.

On s'étonna sur le moment d'un récit à ce point invraisemblable et même on soupçonna une mystification.

L'hypothèse d'un accident de montagne parut finalement acceptée, mais l'enquête judiciaire et certaines coïncidences viennent, écrit-on au *Lyon Républicain*, de donner un autre aspect à cette affaire, en laissant planer des doutes sur les circonstances réelles de la mort de l'enfant.

Il est avéré en effet que Potœnick, le père, se disant cordonnier à Annemasse, à la veille de l'accident, c'est-à-dire le 22 décembre dernier, avait couché dans un hôtel des Contamines avec son fils sous le faux nom de André Gaydon. Puis, le lendemain matin, il est parti avec la petite victime, sans skis ni raquettes.

La réflexion aidant, on a trouvé étrange que Potœnick ait cherché à atteindre, en quête de secours, le col du Bonhomme, alors qu'il se trouvait à deux kilomètres des Contamines, où le chemin était beaucoup plus facile, et où il risquait au surplus de trouver de l'aide de la part des bûcherons de la Rola ou de la forêt de Nantborrant.

Tous ces faits, consignés dans des procès-verbaux de gendarmerie, sont de nature à orienter la justice vers une autre version que nous exposerons en temps voulu.

Potœnick a été arrêté ces derniers jours à Annemasse et conduit à Albertville.

La Vie en l'air

Aviateurs tués

A l'aérodrome militaire de Cuatro Vientos, Espagne, le lieutenant Maxime Ramos, fils du général du même nom, est tombé d'une hauteur de 300 mètres et s'est tué sur le coup.

— L'aviateur anglais Gibbs a fait une chute mortelle, lundi, dans la plaine de Salisbury.

Courtes nouvelles

Une industrie d'experts.

Une enquête a révélé l'existence à New-York d'une association composée de faillis, liquidateurs de faillites qui s'entendaient pour fausser les bilans et les écritures et pour écouler les stocks de marchandises, vendant ainsi l'article à prix vil. Plusieurs arrestations ont déjà été opérées.

Gouvernements prévoyants.

Le Sénat argentin a voté un crédit d'un million de piastres destiné à acheter des semailles qui seront distribuées dans la région sud-ouest des Pampas.

Hécatombe de soldats.

A Mogador (Maroc), dans la nuit du 23 janvier, un caporal de tirailleurs a tué quatre hommes à coups de fusil, en a blessé un autre et s'est suicidé.

L'assassin du consul.

Le meurtrier de M. de Valdrôme, consul de France à Tanger, s'est suicidé en se pendant. Il avait détaché toutes les parties métalliques de ses bretelles afin de pouvoir faire un nœud coulant. Avec une des boucles il se fit une entaille, et avec son sang il écrivit sur une carte qu'il demandait pardon à sa famille, mais ne manifesta aucun regret au sujet de son acte.

Le meurtrier avait été précédemment au service de l'éditeur parisien Calmann-Lévy.

Les victimes de Kagoshima.

La police de Kagoshima a établi que, au cours du dernier tremblement de terre et des dernières éruptions volcaniques, 33 personnes de la ville ont perdu la vie tandis que dix-huit personnes ont disparu de l'île de Sakora-Shima.

Le train bloqué.

On annonce de San-Francisco que le train de voyageurs dont nous avons signalé la disparition a été retrouvé dans le district de Santa Barbara, où il avait été retenu par les inondations. Les voyageurs ne purent être sauvés qu'au moyen de canots.

Explosion dans un tunnel.

Une explosion s'est produite mercredi matin sous un tunnel de la ligne en construction Nice-Coni, au col Braus; trois ouvriers ont été tués, deux sont grièvement blessés.

Tremblements de terre.

Un télégramme de Mendoza (Argentine) signale des bruits souterrains suivis de deux secousses de tremblement de terre. La population a été prise de panique.

La petite vérole en Serbie.

La variole ayant fait son apparition, le ministre de l'intérieur a donné l'ordre de procéder à la vaccination de tous les habitants de Belgrade.

Jusqu'ici 90 personnes sont atteintes par la maladie. Trente ont succombé.

Le tramway des pélerins.

La maison de banque française Périer a obtenu une concession de quarante années pour la construction et l'exploitation d'un tramway électrique de Jérusalem à Bethléem et pour l'installation de la lumière électrique dans la ville ainsi que pour l'installation d'une canalisation à Wadi-Forah.

Opérateur de cinéma tué par un lion.

Un télégramme de Naibori (Afrique orientale) anonce que M. Fritz Schindler, membre d'une expédition cinématographique, a été si dangereusement blessé, samedi dernier, par un lion qu'il tentait de photographier, qu'il est mort de ses blessures.

L'Electrification en Amérique.

On mande de Chicago au *Daily Chronicle* que les quarantes compagnies de chemins de fer dont les lignes entrent à Chigago viennent d'élaborer un vaste projet commun d'électrification. Les plans seraient actuellement terminés et les travaux commenceraient immédiatement.

Nouvelles diverses

La peste noire

Le *Matin* dit qu'on est vivement préoccupé à l'institut Pasteur de la constatation faite sur un chien provenant de Marseille d'une infection originaire des Indes et qui est terrible pour les enfants. Il s'agit du kala-azar méditerranéen ou peste noire. Jusqu'à présent, on n'avait jamais observé cette maladie en France. Plusieurs chiens en ont été atteints à Marseille. Le *Matin* dit qu'une enquête approfondie s'impose et qu'il serait prudent d'interdire dès maintenant l'entrée en France des chiens provenant des pays où la maladie sévit à l'état endémique. On sait que les chiens se transmettent la peste et qu'ils peuvent la transmettre aux enfants.

Nouvelle à la main

Entendu dimanche devant le café Kluser :

— Alors, Frosine, est-ce qu'on y va voi?

— C'est pas que l'envie m'en manque, Oscà, mais puisque le dentiste m'a retenu mon appareil... tu sais... on me laissera pas passer.

— Mais quel rapport cela...

— Quel rapport! As-tu pas vu su le *Confédéré* que c'est *l'ami des Martignerins dentés*?

DERNIÈRES NOUVELLES

Inondations au Brésil

Bahia, 30. — Les villes de Cannavieras et San Felix et plusieurs autres sont inondées; toutes les maisons sont sous l'eau; environ 2000 personnes ont disparu. Ici, comme dans l'Etat de Pernambuco, les dégâts sont considérables.

Sous la locomotive

Thoune, 30. — A Gwatt, en se lugeant, une fillette Favri a passé sous la barrière d'un passage à niveau et s'est jetée sous la locomotive d'un train qui passait à ce moment. Elle a succombé peu après à ses blessures.

La vache empoisonnée

Madrid, 30. — Pour se débarrasser des loups qu'une récente chute de neige attira dans la région, les habitants du village de Buccera sacrifièrent une vache, l'empoisonnèrent et l'abandonnèrent dans la campagne. Une bande de gitanos passa par là, vit la vache, la dépeça et en mangea; vingt d'entre eux ont succombé et une vingtaine d'autres sont dans un état désespéré.

Encore 100 almanachs

à disposition des abonnés qui ne tiennent pas à payer des frais de remboursement.

Envoyez votre bulletin de chèques aujourd'hui et vous recevrez l'almanach après-demain.

Courage,

rhumatisants et goutteux! Procurez-vous le fameux **emplâtre « Rocco »**, appliquez-le sur les places douloureuses, et en peu de temps vous serez délivrés de vos souffrances. Les emplâtres « Rocco » sont appréciés de tous ceux qui en ont fait usage.

Exiger le nom « Rocco ».
Dans toutes les pharmacies, à fr. 1.25.

Hôtel Kluser & Poste, Martigny

Etablissement d'ancienne renommée

CUISINE SOIGNÉE — RACLETTES

PRIX SPÉCIAUX pour PENSIONNAIRES

Vins naturels (Fendant) du Valais

Pas de liqueurs façon

GRANDE SALLE POUR SOCIÉTÉS

Téléphone 19 — **R. Kluser**, propr.

Le Département des Finances du Canton du Valais

attire l'attention des contribuables du canton sur les dispositions de la loi sur le contrôle de l'impôt mobilier en vertu desquelles la fortune soumise à l'impôt mobilier doit être déclarée à l'autorité communale **jusqu'au 1er février** de cette année sur un formulaire fourni par l'Etat.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de formulaire sont tenues d'en réclamer elles-mêmes à la commune (Art. 6 de la loi)

La fortune imposable des contribuables qui n'ont pas déposé leur déclaration est déterminée en premier lieu par le Conseil communal et ensuite par la Commission cantonale.

Aucun recours ne peut être admis ni par la Commission ni par le Conseil d'Etat si la feuille de déclaration n'a pas été remplie par le contribuable. En outre celui-ci peut être condamné à une amende de 5 à 200 fr. (Art. 14 de la loi).

Tout contribuable qui soustrait intentionnellement sa fortune ou une partie de celle-ci à l'impôt, est passible d'une amende égale à 10 fois la valeur du droit détourné. (Impôt communal et cantonal (Art. 44 de la loi des Finances).

Sion, le 29 janvier 1914.

Le Chef du Département des Finances,
SEILER.

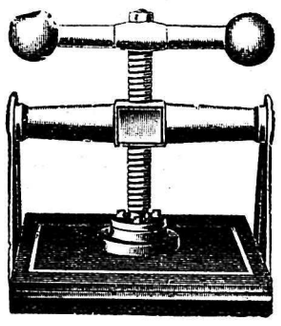

Encres et
Presses à copier
Copies de lettres
Registres en tous genres
Classeurs
Sous-mains
Buvards

Papeterie A. Sauthier-Cropt, Martigny

Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, Martigny-Ville

Dimanche 1er février à 8 h. du soir

Grand BAL

organisé par la Société Estudiantina G. Verdi

Consommations de 1er choix. — Orchestre Pagliotti

La Société Grande Charcuterie Payernoise, à Payerne, offre à vendre aux plus bas prix du jour **des lards frais** à livrer le jour d'abatage. Livraison à convenance.

Café-Restaurant

Excellente occasion : A remettre pour cause de santé un bon café **à proximité de la gare** et au centre de nombreuses fabriques ainsi que des abattoirs.

S'adresser au Café du Siècle, à Vevey.

Belle propriété à vendre au centre de Morgins

consistant en un chalet et une campagne provenant de M. Maurice Dubosson. Pour tous autres renseignements on peut s'adresser au Bureau de Poste, Troistorrents.

AVIS

Le public est informé que les associés Alexis Giroud & Paul Rouiller, à Martigny ayant dissous leur association pour cause du départ d'Alexis Giroud, Paul Rouiller continuant le commerce de chevaux, avise le public et particulièrement les anciens clients de la maison qu'il s'efforcera par des sujets de choix de les satisfaire comme par le passé.

Je viens de recevoir un convoi de jeunes ragots.

A la même adresse une belle jument de 4 ans portante.

VINS EN GROS

Corthey & Terrettaz, Martigny-Bourg

Vins blancs et rouges étrangers Ire qualité

Notre clientèle toujours plus grande est une preuve de la bonne qualité de nos vins.

Vins en gros rouges et blancs d'Italie, Ire qualité

Paul Voutaz & Joris - Sembrancher

N'oubliez pas

que le TURCO THÉO a ouvert toutes grandes les portes de son

atelier.

Monthey

Cinéma Apollo

Grande salle du Café Central

PROGRAMME
de Samedi et Dimanche

1. La culture du citron.
2. Revue de Vincennes.
3. Vengeance de Chouan.
4. Eclair-Journal.
5. Exploits de l'aviateur Pégoud. La plus audacieuse randonnée aérienne de nos jours. Pégoud vole la tête en bas.
6. Joseph vendu par ses frères.
7. Agonie de l'empire ottoman. Episode de la guerre des Balkans.
8. Charme d'une petite Hollandaise.
9. La pieuvre (documentaire d'océanographie).

Café-Restaurant Central

attenant à l'établissement
Restauration à toute heure
à la carte et à prix fixe
Cuisine soignée
Vins des premiers crûs du pays
Crèmerie - Pâtisserie
Se recommande
Eug. CONTAT, chef de cuisine.

LOTERIE

en faveur du Sanatorium St-François à Zoug

la plus grande, la plus intéressante et **la plus digne** des loteries suisses. **Œuvre de charité.**

12784 lots gagnants de total Fr.

350.000

10 magnifiques gros lots Fr.

1	à	**50.000**
1	à	**40.000**
1	à	**30.000**
1	à	**20.000**
1	à	**10.000**
2	à	**5.000**
3	à	**4.000**

4 à 3000 ; 20 à 1000 ; 50 à 500 ; 100 à 300 ; etc., en espèces.

Prix du billet Fr. **1.—**

Sur 10 billets **1 billet gratuit**
» 16 » **2** » »
» 20 » **3** » »
De la tombola de Lucerne

ayant pour Fr. **50.000** de gagnants

Tirage 14 mars

Envoi de billets contre remboursement par le dépôt général
Mme E. PEYER
rue Bergalone, 10, Genève 6
Vente de tous les billets de loteries suisses.
Fort rabais aux revendeurs

Instruments de musique
de premier ordre

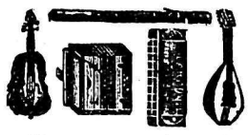

Accordéons syst. viennois, italien, Hercule, dep. 5 à 500 fr.
Violons » 8 à 100 fr.
Mandolines » 15 à 50 fr.
Harmonicas dep. 50 ct. à 12 fr.
Cordes et access. Réparations.
Catalogue gratis
Ls Ischy, fabric. **Payerne**

Cuisinière à café

sachant faire un bon ordinaire est demandée de suite. Place à l'année. Même maison demande

sommelières

de salle ou d'étage pour mars. S'adresser au Confédéré en ajoutant 20 ct. pour la réponse.

A vendre pour cause de départ
un chien courant

âgé de 4 ans, garanti bon lanceur et meneur, ainsi qu'un

fusil de chasse

calibre 12. S'adresser à Marius Rouiller, Martigny-Ville.

A remettre de suite à Martigny-Ville
pour cause de santé
un Café-Restaurant
S'adresser au *Confédéré.*

A vendre et à louer à Martigny-Bourg
un étage

composé de 3 chambres et cuisine. Cave et galetas. Remise et ardin. Eau et lumière. Installation moderne. Facilités de paiement. — S'adresser à Mme Elisa Gay-Darbellay.

A vendre ou à louer à Martigny-Ville
une maison

de deux appartements, grange, écurie et jardin.
S'adresser à Henri Gaillard.

Paysans ! Bauernglück

La poudre à engraisser les cochons, vaches, etc. est en vente partout à 1 fr. le paquet. Envoi direct par la fabrique

Beck-Kœller & Cie Kriens VI

Succès immense !

Lots

en faveur d'un **théâtre national** pour les **représentations Guill. Tell, à Altdorf. Grande œuvre patriotique.** Gros lots en espèce de **fr. 50.000, 20.000, 5000,** etc. Sur chaque série de 25 billets un gagnant de 5 fr. jusqu'à fr. 50.000. Sur 15 billets un, sur 25 billets deux billets gratuits.

Envoi des billets à fr. **1.—** contre remboursement par le **Bureau Central de la Loterie à Berne Passage de Werdt, No 101.**

Jeune homme

de forte constitution, désirant se vouer à l'industrie hôtelière, trouverait place comme

garçon d'office

dans bon hôtel de Montreux.

A la même adresse on prendrait aussi un jeune garçon libéré des écoles et bien constitué comme

apprenti - cuisinier

S'adresser avec détails sous chiffres H 257 M à Haasenstein & Vogler, Montreux.

A louer à Martigny - Ville
une chambre

au rez-de-chaussée.
S'adresser au Café du Valais.

On demande une bonne domestique

pour faire tous les travaux d'un ménage soigné. Bon gage et vie de famille. — S'adresser sous chiffre 1, à Monthey.

Viande de cheval et de mulet

à bouillir, le kg.	fr. 8.80
à rôtir »	» 1.—
Pour faire des saucisses ou pour sécher, sans os »	1.20

Cervelas, Saucisses de Vienne, Raucisses au cumin, Gendarmes à 10 ct. la pièce. Graisse de cuisine 1 fr. le kg.
H. BRAUN, Boucherie, Bâle

Billes et branches

de **noyer, plane** et **poirier** sont achetés à de bons prix par la Fabrique de bois de socques Charles CLARET, Martigny.

Instruments musique

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Cuivres, Grammophones et disques.
Facilités de payement.
H. Hallenbarter, Sion

A vendre à Monthey

à proximité de la gare du Tram d'Aigle, un **appartement** avec dépendance, jardin et porcherie, lieu dit Crochetan. Pour traiter s'adresser à Théophile Bellon. Le soussigné avise son honorable clientèle qu'il transfère son café du Crochetan en **Café-Brasserie près des Produits Chimiques.**

Ancienne maison Garonni.
Se recommande comme par le passé. Th. BELLON.

Viande de jeunes chevaux et mulets

		Fr.
A bouillir	par kg.	1.—
A rôtir sans os Ia qual.	»	1.20
Pr sécher »	» »	1.20
Pour saucisses »	»	1.20
Viande fumée »	»	1.60
Graisse pour fondre		1.—
Langues	la pièce	1.50-2.—
Salami	le kg.	2.80
Cervelats	le bout	0.10
Saucisses de Vienne	»	0.10
» fumées	»	0.10
Gendarmes	»	0.10
Chublinge (sauc. cuites)	»	0.15

A partir de 50 bouts, franco de port
J. Dreller, boucherie, **Bâle**

Royal Biographe - Martigny

Dimanche 1er février

A 3 h. Matinée et à 8 1/2 Soirée

Femmes Modernes

Grand drame d'aventures en 3 parties

et autres films inédits

AVIS

Personne n'est autorisé à utiliser pour ses étiquettes, ni pour la vente de ses vins ouverts,

la marque déposée Château-Conthey

propriété exclusive de la Maison Charles BONVIN Fils, à Sion, qui agira rigoureusement et selon droit.

BANCO SUIZO-SUDAMERICANO

Schweizerisch-Südamerikanische Bank

Zurich - Buenos-Aires - Lugano

S'occupe de toutes les transactions de banque avec la République Argentine et tous les autres pays de l'**Amérique du Sud.** Service des **chèques postaux** entre la Suisse et la République Argentine.

(Tous les bureaux de poste suisses acceptent le versement des sommes à transférer dans la République Argentine).

LA DIRECTION.

GOUDRON BURNAND extrait du meilleur pin de Norvège, 30 ans de succès contre **Rhumes, Catarrhes, Toux Bronchites.**

1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

Molletières des Alpins

Ancien chasseur alpin français, je recommande cet article :

Molletières bleu marine, longueur **3** m., la paire **3** fr. **40.**
Molletières bleu marine, qualité extra, longueur **3** m., **3** fr, **90**, se fait en qualité extra, longueur **3** m. **50** la paire **4** fr. **50.** longuer **4** m. **5** fr. en teinte également gris foncé noire et beige au même prix. Envoi contre remboursement.

René BOCH, Bazar Parisien, St-Gingolph-Valais

Maïs, Seigle, Orge

garantis moulus rond sur facture sont livrés aux plus bas prix
par le Moulin Rouge-Narbel d'Aigle
Entrepôt à **MONTHEY**, derrière le Café du Marché
Ouvert chaque mercredi matin
Tourteaux, Farines, Recoupes et Sons

Viande de cheval

de 0,80 à 1,20 le kg. — Expéditions soignées

Achats de chevaux. — Téléphone 94.

MELLIER, boucher, BEX

Avis important

Parmi les maladies qui affligent l'humanité et qui en même temps sont les plus répandues, nous pouvons hardiment placer les **migraines** et **névralgies** douloureuses et tenaces qui jusqu'à présent ont résisté à toutes médications. Le **Cérébrol** est le remède souverain contre les **névralgies,** les **migraines,** la **grippe,** l'**influenza,** l'**insomnie;** il est en outre excellent pour calmer les **douleurs rhumatismales** de provenances arthritiques, le **lumbago,** la **gastralgie,** et les **maux d'estomac** d'origine rhumatismale.

Dépôt principal : **Pharmacie VULLIÉMOZ, Payerne.**

INFAILLIBLE et **Sérieux**
Pour soumettre, même à distance une personne au caprice de votre volonté, demandez à M. STEFAN, boulev. St-Marcel, 72, Paris, son livre Forces inconnues, GRATIS.

A remettre à Vevey joli café-restaurant

2 grandes salles de société. Clientèle assurée. Peu de reprises. S'adresser à M. Léon Messagex, Vevey.

On demande jeune fille

connaissant les travaux du ménage et le service du café.
S'adresser de suite chez M. Genetti, café du Grütli, Ardon.

BONNARD

LAUSANNE

Dès lundi 2 février

Grande quinzaine

DE

BLANC

Lingerie
Toilerie
Nappages
Trousseaux
Rideaux

Sur demande, envoi franco du catalogue